

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

L'An Deux Mil Seize, le 3 juin, à 20 h 30,

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel Rigault, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard Guibert, 1^{er} adjoint, Pierre Canard, 2^{ème} adjoint, Daniel Patureau, 3^{ème} adjoint, Danielle Gerville Reache, Jean-Jacques Nerdenne, Michel Adam et Baptiste Gauthier
Absente excusée : Adeline Gauthier avec pouvoir à Michel Adam

Secrétaire de séance : Jean-Michel Rigault

En ouverture de séance, le maire demande l'ajout de points à l'ordre du jour :

- chauffage salle des fêtes - pré-diagnostic énergétique des bâtiments communaux - défibrillateur - renouvellement adhésion AMRY - Communication / Petit Drogien - personnel communal

Le conseil à l'unanimité accepte l'ajout de ces dossiers.

I - Lecture du compte rendu de la séance du 6 mai 2016 : accepté, les conseillers le signent.

II - ONF -

Suite à une rencontre entre l'agent ONF et la commission des bois, il est décidé de procéder au plan de coupe de la forêt communale de Druyes pour l'exercice 2017 :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté demande :

- le martelage de la parcelle 31 (coupe de futaie et de petits bois) prévu au plan de gestion, et la mise en vente des bois (grumes puis houppiers et petits bois séparément).

III - S. D. E. Y. -

a) éclairage public chemin des sources - convention financière

Le maire présente au conseil municipal la convention financière concernant les travaux d'éclairage public chemin des sources : fourniture de quatre bornes BORA à Leds, déposes, poses, câbles et tous accessoires. Le maître d'ouvrage sera le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne.

La participation communale pour les travaux d'éclairage public au chemin des sources s'élève à 3 014.79 € H.T. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte la convention financière et charge le maire de signer tous documents s'y rapportant.

b) borne de recharge pour véhicules électriques

Le maire informe les conseillers que l'implantation de la borne de recharge pour les véhicules électriques sera réalisée à compter du 8 juin 2016.

IV - Prêt Caisse des Dépôts et Consignation

Le maire informe les conseillers de l'évolution de la demande du prêt à taux zéro sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation. Des pièces complémentaires ont été demandées pour l'étude du dossier. Le passage en commission de validation aura lieu le mardi 7 juin. Un conseil municipal extraordinaire se réunira le mardi 7 juin pour entériner l'avis de l'organisme bancaire et autoriser le maire à signer tous documents relatifs à cette demande de prêt pour un montant de 111 926.50 €

V - Fusion Communautés des Communes

Le maire fait part de l'abrogation de l'arrêté préfectoral en date du 4 mai 2016 n° PREF/DCPP/SRCL/2016/0175. Il est remplacé par l'arrêté préfectoral en date du 11 mai 2016 n° PREF/DCPP/SRCL/2016/0200 portant projet de périmètre pour un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes cœur de Puisaye, portes de Puisaye et Forterre-Val d'Yonne et de l'extension à la commune nouvelle Charny Orée de Puisaye, des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte ce nouvel arrêté et charge le maire d'en informer monsieur le Préfet.

VI - Enquête publique « Marais de la Druyes

Le maire fait part aux conseillers de l'obligation d'émettre un avis sur l'arrêté préfectoral n° PREF-DCPP-SE-2016-0140 du 15 avril 2016 portant ouverture d'une enquête publique, relative à une demande d'autorisation, au titre de l'article R 214-1 du code de l'environnement, de procéder à des travaux de restauration hydro-écologique du cours d'eau « la Druyes » et de son marais sur le territoire des communes d'Andryes et de Druyes les Belles Fontaines présentée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté donne un avis favorable à cette enquête et charge le maire d'en informer monsieur le Préfet.

VI - Voirie communale

Le maire présente au conseil le devis de l'entreprise Rolland pour les travaux de voirie communale pour 2016 pour un montant de 15 277.28 € H.T. soit 18 332.74 € T.T.C

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce devis et charge le maire de signer tous documents s'y rapportant.

VII - Travaux guinguette

Le maire fait le point sur les travaux en cours de la guinguette. Une réunion de chantier aura lieu lundi 6 juin à 10 h.

VIII - Encaissement de chèque

En raison de la reprise du tracteur communal par les Ets Maréchal, un chèque a été émis pour un montant de 1 800 €.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte ce chèque d'un montant de 1 800 € et charge le maire de procéder à son encaissement et d'effectuer toutes les écritures comptables s'y rapportant.

IX - Point financier

Un état financier est présenté aux conseillers et n'appelle pas d'observation.

Un aparté est fait concernant les travaux engagés par le département concernant la déviation (sens unique) sur les rues Gambetta et du Bon Dieu Jaune. Les panneaux de signalisation seront à la charge de la commune car situés intramuros.

X - SYVOSC

Le maire présente au conseil la convention de participation financière des communes pour le Syvosc. Après avoir étudié cette convention il est relevé que la participation pour les travaux d'investissement s'élève à 2,60 € par habitant. Or, les travaux d'investissement ne sont pas commencés, il n'y a pas lieu de demander une participation tant que le coût définitif n'est pas connu. Le maire informera le président du Syvosc du refus du conseil à signer cette convention dans l'état.

XI - Manifestation du 18 juin

Un point est fait sur la manifestation du 18 juin, des éléments complémentaires seront demandés à madame Blum.

XII - Fête Nationale du 14 Juillet

Suite à la mise en sommeil du Comité des Fêtes de Druyes en date du 9 mai, le conseil municipal a décidé de maintenir la manifestation du 14 juillet en collaboration avec des associations drogiennes (certaines se sont déjà fait connaître). Un courrier a été adressé à chaque président d'association. Le feu d'artifice et les jeux gonflables sont commandés.

XIII - Chauffage de la salle des fêtes

Le maire fait à nouveau le point sur les problèmes récurrents du chauffage de la salle des fêtes. L'entreprise COFELY - ENGIE a été de nouveau contactée, mais ne reconnaît pas sa faute. Plusieurs possibilités sont envisagées. Le changement de chauffage semble le plus approprié mais à quel coût ?

XIV - Pré-diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux

Le maire informe les conseillers sur le rapport du pré-diagnostic suite à la visite des bâtiments communaux avec le pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne - TEPOS.

Le montant des frais à engager s'élèverait à 217 500 € pour une mise aux normes BBC (bâtiments basse consommation). Le conseil municipal décide de surseoir à l'offre.

XV – Carte d'achat

Suite à une réunion à la Trésorerie de Saint Fargeau, une possibilité est offerte pour l'obtention d'une carte d'achat qui permettrait d'effectuer et de payer des petites dépenses à l'aide d'une carte. Le conseil municipal est favorable à ce système de paiement. Des précisions seront apportées lors du prochain conseil par rapport au coût éventuel d'acquisition et au mode de fonctionnement.

XVI – Défibrillateur

Lors du salon des maires, le maire a demandé plusieurs devis concernant un défibrillateur qui serait installé à proximité du local des pompiers. Trois offres ont été faites, pour des prix qui vont de 1 668 € à 1 915 € TTC. Ces offres seront réexaminées pour comparer le matériel et pour connaître le coût de fonctionnement de la maintenance.

XVII- Renouvellement adhésion

Le maire présente la demande de renouvellement d'adhésion à l'association des maires ruraux de l'Yonne (AMRY) pour 2016 pour un montant de 105 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

XVIII – Personnel communal

Le maire fait part de l'entretien qu'il a eu avec l'agent pour une procédure de licenciement à l'amiable, qui convenait aux deux parties. Après avoir consulté le centre de gestion de l'Yonne, il semblerait que cette procédure ne puisse être possible que lorsque toutes les autres possibilités sont épuisées (inaptitude totale sans reclassement possible). Une demande d'avis au comité médical va être adressée dans les prochains jours.

IXX – Affaires diverses

- a) Le maire fait part au conseil de l'acceptation par le conseil départemental d'un dossier de demande de subvention dans le cadre du programme « Village de l'Yonne », ce qui permettra d'obtenir un financement complémentaire pour le programme d'investissement de la commune de 9 000 € .
- b) Le maire informe le conseil qu'un « Fantastic Picnic » aura lieu à Druyes le 25 septembre. Il est surpris que la mairie n'ait pas été informée de cette manifestation qui est coordonnée avec les Amis du Château et l'Office du Tourisme « portes de Puisaye-Forterre ». Une réunion se tiendra en mairie le 7 juin avec l'ensemble des interlocuteurs.
- c) Les articles pour le Petit Drogien devront être fournis avant le 20 juin par les associations.
- d) Le barbecue des Estivades Druyes/Andryes aura lieu le vendredi 29 juillet à Fontenailles (Andryes) à l'ancienne école.
- e) Les associations utilisatrices de la salle des fêtes seront informées qu'elles devront lors de chaque utilisation nettoyer la salle après leur séance.
- f) La cérémonie du Bois Blanc aura lieu le 3 juillet. L'inauguration officielle de la guinguette aura lieu le dimanche 31 juillet à la suite de la cérémonie des Bois de Druyes.

Prochain conseil : le 1^{er} juillet à 20 h 30